

début de sa carrière, ne parvinrent jamais à lasser, il se distingue de Zoroastre par une intelligence plus profonde du dogme de l'hérédité morbide, dans ses rapports avec l'espèce. Ainsi, il a reconnu dans l'intérêt de celle-ci que certaines alliances matrimoniales devaient être prohibées par les lois civiles; et le fragment qui suit donnera une haute idée de ses prévisions à cet égard.

Cinq sortes de filles ne doivent point se marier : 1° quand elles sont d'une famille où l'on néglige les devoirs de la piété filiale; 2° quand leur maison n'est pas réglée, et que les mœurs de ceux qui les composent sont suspectes; 3° quand il y a quelques taches ou notes d'infamie dans la famille; 4° enfin quand il y a quelques maladies héréditaires, et que l'âge entre les époux est trop disproportionné (1).

Je ne sais si actuellement, en Chine, cette dernière prescription de Confucius est tombée en désuétude. Mais on ne saurait trop louer la sagesse de telles vues pour parvenir au but qu'il se proposait d'atteindre, le perfectionnement de l'espèce. Et l'on peut avancer que chaque jour la législation des pays les plus civilisés enfreint les lois de la physiologie et par conséquent de la nature, quand elle permet, par exemple, des mariages entre des personnes jeunes et des personnes âgées, entre des personnes saines et des personnes affectées de maladies constitutionnelles. De plus, comme Moïse l'avait fait d'une manière plus large, le réformateur chinois a reconnu la transmission héréditaire du mal moral aussi bien que du mal physique..... La morale de Confucius est belle et se rapproche par d'indélébiles caractères de celle qui est enseignée dans les livres bibliques, et en particulier ceux de David et de Salomon.....

Mahomet avait un système trop vaste pour ne point enri-

(1) Fragm. du *Siao Hio*, cité dans l'ouvr. de Pastoret, p. 161.